



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN 20 NOVEMBRE 2017

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs,

Les détails du bilan de la rentrée 2017 – qui finalement n'a guère été musicale - dans les écoles et les établissements de notre département font l'objet de débats en CTSD. Nous n'y reviendrons pas ici, si ce n'est pour souligner à quel point les effectifs dans ces écoles et établissements du Bas-Rhin sont élevés !

De longue date, le Sgen-CFDT alerte sur les sureffectifs dans les établissements scolaires, notamment dans l'Eurométropole. Nous avons déjà évoqué les nombreux élèves qui n'ont été affectés en 2^{nde} pro qu'en septembre, quand ils ont été affectés. Nous avons vu, pour cette rentrée, se créer ex-nihilo des classes entières de 2^{nde} générale et technologique, dans des lycées déjà en surcapacité . Nous voyons le seuil de 30 élèves en 6^{ème} allègrement dépassé ici et là.

Sans crainte de lasser, nous réaffirmons ici que la réflexion actuellement menée par le Conseil départemental sur la mixité sociale doit aussi inclure la question des effectifs d'élèves.

Nous voyons également des milliers de contrats aidés supprimés du jour au lendemain alors qu'ils permettaient d'exercer des missions essentielles pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Qu'il s'agisse des personnes ou des missions qui leurs sont dévolues, l'annonce gouvernementale place ces personnels dans une situation critique et met à mal le fonctionnement de nombreuses écoles et établissements. Une des priorités du gouvernement reste l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, mais les moyens d'accompagnement seront-ils à la hauteur des attentes ? L'accompagnement des élèves et des équipes doit être une priorité. Accompagner un ou des élèves en situation de handicap est un vrai métier qui nécessite formation, reconnaissance et qui doit correspondre à des emplois pé-

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 MULHOUSE CEDEX – Tél : 03 89 31 86 66 – Email : 68@sgen.cfdt.fr

305 avenue de Colmar 67000 STRASBOURG – Tél : 03 88 79 87 77 – Email : 67@sgen.cfdt.fr

www.sgen-alsace.org

rennes ! Dans notre département, les notifications de la MDPH ont fortement augmenté et les contrats aidés disponibles dans le 67 vont être à court terme entièrement dévolus à l'accompagnement AVS.

Quid de l'aide à la direction d'école ? Dans quelques semaines, de nombreux contrats d'EVS (Emplois de Vie Scolaire) vont arriver à échéance et ne seront plus renouvelés ! Le Sgen-CFDT a dénoncé cet état de fait, avec d'autres organisations syndicales. Le Ministère n'a pas apporté de réponses à nos demandes de retour de ces personnels sur leurs emplois avec une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire. Dans le même temps, nous demandions que toutes les écoles bénéficient d'une aide administrative pérenne .

Cette non réponse n'est pas à la hauteur des enjeux humains et des besoins des écoles et des établissements.

Un autre sujet d'incertitude est celui de la pérennisation du fonds de soutien aux communes. Est-ce que, comme c'est le cas depuis la rentrée 2015, le fonds de soutien de l'État sera encore versé aux communes qui continuent d'organiser des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial ?

Nous sommes également préoccupés par les conditions de travail des psychologues de l'Education Nationale. Du fait de leur intervention sur plusieurs communes, la question du financement d'outils performants est posée tels que ordinateurs, connexion à internet, local adapté à la confidentialité, test actualisé... Encore beaucoup de communes, souvent des communes rurales aux budgets réduits mais aussi quelques communes de l'Eurométropole, refusent d'intégrer les besoins de ces intervenants dans leur budget. Ceci contribue fortement à la dégradation des conditions de travail des psychologues de l'Education Nationale qui ne peuvent remplir convenablement leur mission.

Nous n'insisterons pas ici sur les ratés du lancement sans préavis de la première vague du Lycée 4.0, dont les conséquences sont multiples, que ce soit pour les établissements, les élèves, les familles, les personnels. Le moins que l'on puisse dire est que le brouillard persiste. Si l'ambition d'un lycée numérique nous semble légitime et utile, il faut prendre le temps nécessaire de concertation et de la formation des équipes enseignantes pour que la mise en œuvre se fasse dans de bonnes conditions

et sans susciter le rejet. On a vu ce que cela a donné pour la réforme du collège et les mêmes causes risquent hélas de produire les mêmes effets...

A contrario, nous voulons insister sur le second point de l'ordre du jour de notre réunion de ce soir, les affaires relevant du département et plus particulièrement le plan de financement en fonctionnement. Dès la notification, de nombreux établissements se sont inquiétés. Nous vous demandons de les rassurer ce soir : les collèges pourront-ils toujours fonctionner avec les mêmes moyens malgré la baisse des dotations ? Les calculs faits par le département sont-ils bien exempts de toute erreur (apparemment pas, puisque les prélèvements les plus récents effectués sur les fonds de réserve n'ont pas été pris en compte par le CD !). Les prélèvements effectués sur les fonds de réserve suffiront-ils bien à compenser les baisses de dotation ? Déjà on entend dans tel ou tel collège parler de baisse des crédits pédagogiques, de limitation drastique du nombre de photocopies, d'annulation de voyages scolaires... En outre, certains collèges voulaient mettre en place des projets ambitieux cette année, et comptaient les financer en partie sur les fonds de réserve. Le conseil départemental en-a-t-il tenu compte dans ces calculs ? Il semble hélas que non.

D'autre part, cette annulation de crédits ne va-t-elle pas à l'encontre de l'autonomie des établissements qu'on dit par ailleurs vouloir être renforcée ? N'est-ce pas aux conseils d'administration des collèges de décider ce qui doit être prélevé ou non sur les fonds de réserve ? Que se passera-t-il d'ailleurs si les budgets sont refusés par ces mêmes conseils d'administration ?

Comme vous le voyez, les questions sont très nombreuses et nous attendons sur ces points des réponses précises de manière à pouvoir rassurer les personnels des écoles et des collèges, qu'ils soient enseignants, personnels administratifs, de vie scolaire ou personnels de direction.